

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 2 février 2021, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Louise Arpin
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

Est absent

Monsieur le conseiller : Martin Nichols

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h.

**2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS
RÉSOLUTION NUMÉRO 20-02-21**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021;

Considérant l'annonce du premier ministre, qu'à compter du 16 octobre, la Montérégie passait au palier d'alerte rouge;

Considérant que le conseil du 2 février 2021 doit être tenu à huis clos et qu'aucun citoyen ne sera admis dans la salle du conseil ;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca;

Il est proposé Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 21-02-21**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Séance tenue à huis clos
3. Acceptation de l'ordre du jour

4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt des rapports d'inventaire de l'inspecteur municipal
10. Aide financière – Fabrique de la paroisse de La Présentation
11. Achat d'un nouvel ordinateur
12. Modification de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique – Demande d'adhésion – Municipalité de Saint-Simon – Autorisation
13. Achat d'une rétrocaveuse – Autorisation d'aller en appel d'offres public
14. Projet d'égout sur la Route 137 et les rues adjacentes – Nouveau mandat à la firme d'ingénierie – Autorisation
15. Société préventive de la cruauté envers les animaux – Renouvellement du mandat
16. Inscription de l'inspectrice en bâtiment à la formation sur l'application du Code de construction du Québec
17. Avis de motion – Projet de règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103
18. Adoption du premier projet de règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103
19. Famille – Journées de la persévérance scolaire – Proclamation
20. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la municipalité
21. Divers
22. Dépôt de la correspondance
23. Levée de l'assemblée

**4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-21**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021, tel que rédigé.

**5- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-20**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

ANNÉE 2020

C2100062	D	Retraite Québec	Intérêts	2,35 \$
C2100063	I	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP novembre	152,92 \$
C2100063	I	Réseau Internet Maskoutain	Téléphone IP décembre	152,92 \$
L2100006	D	Services de Cartes Desjardins	Consultation cadastrale	2,00 \$
L2100006	D	Services de Cartes Desjardins	Repas budget & repas Noël	283,39 \$
L2100006	D	Services de Cartes Desjardins	Pneus pick-up	639,27 \$
L2100006	D	Services de Cartes Desjardins	Botte/ urbaniste	51,73 \$
				1 284,58 \$

ANNÉE 2021

C2100064	I	Télébec	Télécopieur du 10-01 au 9-02	183,45 \$
----------	---	---------	------------------------------	-----------

C2100065	I	Konica Minolta	Location photocopieur février	155,64 \$
C2100066	D	Purolator Inc.	Livraison enveloppes	9,56 \$
C2100066	D	Purolator Inc.	Livraison permis et formulaire	14,36 \$
				363,01 \$

Salaire du mois de janvier 2021 : 46 967,77\$

R : résolution

D : Délégation

I : incompressible

COMPTES À PAYER

ANNÉE 2020

Fonds d'information territoire	Mutations décembre	70,00 \$
Hydro-Québec	Eau potable du 20-11 / 21-01-2021	1 149,80 \$
Hydro-Québec	Pompage Morin 20-11/21-01-2021	175,46 \$
Hydro-Québec	Pompage Meuble 20-11/21-01-2021	184,80 \$
Hydro-Québec	Pompage Salvail 20-11/21-01-2021	508,63 \$
Hydro-Québec	Bureau municipal 20-11/21-01-2021	1 901,05 \$
Hydro-Québec	Terrain soccer	15,12 \$
Hydro-Québec	Centre Synagri	2 007,31 \$
Carrières St-Dominique	Pierre/abrasifs	301,73 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Cotisation délégué 2020	302,56 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Ajust. Résidus domestique 2020	168,85 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Ajust. Mat. Recyclables 2020	97,18 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Ajust. Mat. Organique 2020	59,37 \$
Énergies Sonic Inc.	Location réservoir	55,19 \$
Excavation Luc Beaugard Inc.	Pont Salvail Sud	7 215,28 \$
Excavation Luc Beaugard Inc.	Réparation asphalte	1 121,01 \$
Téléystème du Québec	Correction facture radios	459,90 \$
Therrien Couture avocats	Hon. prof. 1365 Salvail Sud	1 515,09 \$
Therrien Couture avocats	Hon. prof. 1327 chemin Côté	582,92 \$
Therrien Couture avocats	Hon. prof. dossier divers	179,36 \$
Bertrand Mathieu Ltée	Nettoyage 1425 Salvail Sud	1 537,16 \$
Bertrand Mathieu Ltée	Nettoyage 1425 Salvail Sud	3 219,30 \$
Excavation Luc Beaugard Inc.	Excavation fossé	505,90 \$
		23 332,97 \$

ANNÉE 2021

Entreprises B.J.B. Inc.	Ent. Lumière rue Bouvier	162,82 \$
Groupe CCL	Formulaire et permis	531,18 \$
Groupe CCL	Enveloppes et cptes de taxes	490,94 \$
Laferté et Letendre	Ent. Station de pompage	58,65 \$
Laferté et Letendre	Équipements/garage	302,56 \$
Groupe Maskatel LP	Internet pavillon 02-01/01-02	63,18 \$
A.D.M.Q.	Renouvellement adhésion D.G.	959,13 \$
Rona Inc.	Pièces & accessoires/garage	69,04 \$
Rona Inc.	Poignée/cabane baseball	130,51 \$
Groupe Azimut	Licences Go-Infra	801,38 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	1er vers./4 quote-part	6 858,50 \$

Régie d'Acton et Maskoutains	Frais gestion vers. 1/2	1 257,00 \$
Energies Sonic Inc.	Propane Centre Synagry	1 677,95 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau Boucherie	133,95 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	45,99 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau usée	149,47 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	209,54 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Résidus domestique - janvier	9 587,83 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Matières recyclables - janvier	4 058,94 \$
Régie d'Acton et Maskoutains	Matières organiques - janvier	1 644,34 \$
Antonio Moreau Ltée	Vêtements Henri	106,57 \$
Rona Inc.	Clés pour loisirs	77,81 \$
Entreprises B.J.B. Inc.	Lampadaires - Poste pompage	558,65 \$
JLD-Laguë	Réparation tracteur	3 839,84 \$
Régie de l'A.I.B.R.	Débit réservé 2021	75 532,57 \$
Carrières St-Dominique	Abrasif	312,82 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits nettoyants	229,08 \$
Leprohon	Vérification contrôle température	523,67 \$
COMBEQ	Formation modif Q2 R22	231,10 \$
COMBEQ	Cotisation 2021	436,91 \$
Sel Warwick inc.	Sel à glace	12 837,04 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Transport abrasif	415,70 \$
Poste Canada	Dist journal municipal	249,89 \$
JLD-Laguë	Inventaire pièce	18,19 \$
JLD-Laguë	Entretien tracteur	51,60 \$
Impression KLM	Journal municipal janvier	1 500,43 \$
Groupe Symac	Pièce pour souffleur	36,62 \$
Québec municipal	Abonnement Québec municipal	328,96 \$
CBVS - Comité Riv Salvail	Appui financier 2021	1 000,00 \$
SG Design	Autocollants	245,10 \$
COOP Comax BMR St-Hyacinthe	Coffre pour clé	22,85 \$
Petite Caisse	Dépenses au 14 janvier 2021	372,55 \$
		128 120,85 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2020

Taxes et droits de mutations	68 597,72 \$
Permis émis	1 010,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	845,82 \$
Publicité journal municipal	5 000,00 \$
Déneigement Ville de St-Hyacinthe & St-Barnabé	8 598,50 \$
MRC les Maskoutains subv. Fonds de dev. rural - Halte vélo 2e vers. Final	9 000,00 \$
Vente de bois	500,00 \$
M.R.C. - Remboursement cannabis	1 811,03 \$
Location terrain cantine	350,00 \$
TOTAL - DÉPÔTS	95 713,07 \$

Dépôts directs

Intérêts banque	243,69 \$
M.R.C. - Remboursement Carrière et sablière du 01-06 au 30-09-2020	22 244,07 \$
TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS	22 487,76 \$

GRAND TOTAL

118 200,83 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en décembre 2020 pour un montant total de 1 284,58\$

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2021 pour un montant total de 363,01\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2021, au montant total de 46 967,77\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour décembre 2020 au montant total de 23 332,97\$

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2021 au montant total de 128 120,85\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2021, au montant de 118 200,83\$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale n'a reçu aucune question de la part des citoyens suite à l'avis public.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame le conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de janvier 2021.

- Récupération du plastique agricole, 2 sites à Saint-Hyacinthe et 1 site à la Municipalité de Sainte-Hélène;

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Le conseiller Monsieur Rosaire Phaneuf informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Aucune rencontre.

9- DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports d'inventaire de la voirie, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2021.

10- AIDE FINANCIÈRE – FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA PRÉSENTATION RÉSOLUTION NUMÉRO 24-02-21

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité de La Présentation fait l'entretien du Patrimoine paroissial, faisant référence plus précisément à l'entretien des parterres de l'église et du cimetière, pour la Fabrique;

Considérant que depuis l'année 2020, les élus ont plutôt opté pour donner un montant de 7 000\$ à la Fabrique pour l'entretien des parterres de l'église et du cimetière;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le versement d'une aide financière de 7 000\$ à la Fabrique de La Présentation pour l'année 2021, pour l'entretien du patrimoine paroissial.

**11- ACHAT D'UN NOUVEL ORDINATEUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-21**

Considérant les recommandations de la directrice générale, Josiane Marchand pour l'achat d'un nouvel ordinateur;

Considérant que nous avons prévu des sommes nécessaires pour l'achat d'un ordinateur;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un nouvel ordinateur, de la compagnie Accès Info au coût de 1 477\$, plus les taxes, et l'installation;

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Accès Info.

**12- MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE – DEMANDE D'ADHÉSION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-21**

Considérant la résolution numéro 14-11-288, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014, à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique et d'adhérer à l'entente intitulée *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* (Entente);

Considérant que l'Entente prenait fin le 31 décembre 2019, mais s'est renouvelée automatiquement pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

Considérant que la municipalité de La Présentation est partie à l'Entente;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette Entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci;

Considérant que la municipalité de Saint-Simon, par le biais de sa résolution numéro 250-12-2020, adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 8 décembre 2020, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'Entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité de Saint-Simon relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessitera la modification du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants et de la participation de la municipalité de Saint-Simon au paiement des coûts initiaux d'acquisition de la station totale appartenant à cette partie;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'Entente et l'Addenda soumis aux membres du conseil;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Saint-Simon à *Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC des Maskoutains* par la signature de l'addenda soumis aux membres du conseil; et

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8; et

D'autoriser le maire, Claude Roger, et la directrice générale Josiane Marchand, à signer l'Addenda à ladite entente pour et au nom de la municipalité de La Présentation afin de donner application à la présente résolution.

**13- ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC
RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-21**

Considérant les nouveaux besoins de la Municipalité et les recommandations du Responsable des travaux publics, Yves Bérard pour l'achat d'une rétrocaveuse;

Considérant que la Municipalité doit aller en appel d'offres public pour l'achat d'un équipement de cette valeur;

Considérant les informations obtenues et les documents remis aux élus dans ce dossier;

Considérant que la publication de l'appel d'offres sera faite sur le site électronique SEAO;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à publier les documents d'appel d'offres sur le site électronique SEAO et dans le journal régional pour l'achat d'une rétrocaveuse.

**14- PROJET D'ÉGOUT SUR LA ROUTE 137 ET LES RUES ADJACENTES – NOUVEAU MANDAT À
LA FIRME D'INGÉNIERIE – AUTORISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-21**

Considérant que la Municipalité souhaite recevoir un estimé des coûts d'ingénierie nécessaires à l'ajout d'un poste de pompage au projet d'égout sur la Route 137 et les rues adjacentes;

Considérant l'offre de services de la firme d'ingénierie pour les honoraires supplémentaires suite aux modifications du projet;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à la firme d'ingénierie Avizo expert-conseil pour la conception d'un poste de pompage pour un montant estimé à 13 200\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures, une fois les travaux réalisés.

**15- SOCIÉTÉ PRÉVENTIVE DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX – RENOUELEMENT DU
MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-21**

Considérant que l'entente que nous avons avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux de Drummondville prend fin le 30 avril 2021;

Considérant l'offre de services de la Société préventive de la cruauté envers les animaux de Drummondville d'une durée de 5 ans soit du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2026;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De renouveler le mandat pour le contrôle et la protection des animaux avec la Société préventive de la cruauté envers les animaux de Drummondville pour une durée de 5 ans, selon les conditions contenues dans son offre de services, avec un tarif de licence pour chien de 20\$ pour les citoyens et un montant de 2,64\$ par habitant pour l'année 2021.

D'autoriser le paiement de la facture annuelle de 2021 selon les termes inscrits à l'entente.

**16- INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT À LA FORMATION SUR L'APPLICATION DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-21**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra une formation sur la partie 9 du Code de construction du Québec et que cette formation s'étalera sur 6 demi-journées au courant du mois de février et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard à la formation sur la partie 9 du Code de construction du Québec au courant du mois de février prochain;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 806,01\$ plus les taxes.

17- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE DU GARAGE MUNICIPAL DANS LA ZONE CH-103

L'avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 265-21 intitulé « Règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103 »

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage P-150 Voirie dans la zone CH-103 afin de régulariser une situation existante.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**18- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE DU GARAGE MUNICIPAL DANS LA ZONE CH-103
RÉSOLUTION NUMÉRO 31-02-21**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103;

Attendu que le premier projet de règlement 265-21 est soumis à une consultation écrite ;

Attendu que le premier projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

Attendu que tout citoyen peut communiquer avec un représentant de la Municipalité avant le 5 mars 2021, afin d'obtenir plus de détails quant au premier projet de règlement 265-21 soumis à une consultation écrite ;

Attendu que le conseil municipal recevra les avis écrits des personnes et organismes intéressés avant le 5 mars 2021, 12h00;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103 et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le tableau B, intitulé Grille de spécification, faisant l'objet de l'annexe C au règlement d'urbanisme numéro 06-81 est modifié par l'ajout de la classe d'usage P-150 Voirie dans la zone CH-103 tel qu'illustré en rouge dans l'extrait du tableau suivant :

EXTRAIT GRILLE DE SPÉCIFICATIONS - TABLEAU B							
GROUPE	USAGES			Commerce léger et habitation			
	CLASSE	SOUS-CLASSE		CH-101	CH-102	CH-103	
AGRICOLE (A)	A-100	Culture					
	A-200	Élevage	A-210	Établissement élevage			
			A-220	Animaux domestiques			
	A-300	Com. agricole et agro-alimentaire	A-310	Com. agricole			
			A-320	Com. agro-alimentaire			
	A-400	Agro-touristique					
A-500	Autres usages (Autorisation, droits acquis CPTAQ)						
COMMERCE (C)	C-100	Serv. professionnels, personnels	C-110	Bureau d'affaires			
			C-120	Serv. professionnels			
			C-130	Serv. personnels			
	C-200	Vente au détail	C-210	Détail en général			
			C-220	Marché aux puces			
	C-300	Entretien, réparation de biens					
	C-400	Com. de gros, entreposage, transport					
	C-500	Serv. reliés aux véhicules	C-510	Poste d'essence			
			C-520	Entretien, réparations			[5]
			C-530	Vente de véhicules			
			C-540	Terrain stationnement			
	C-600	Hébergement et restauration	C-610	Établis. Hôtelier			
			C-620	Gîte touristique			
			C-630	Restauration			
			C-640	Cantine			
			C-650	Établis. alcoolisées			
			C-660	Bar érotique			
	C-700	Caractère culturel, social, récréatif	C-710	Établissement culturel			
			C-720	Récré. intérieure			
			C-730	Récré. ext. extensive			
			C-740	Récré. ext. intensive			
	C-800	Tour transmission					
	C-900	Complémentaire à l'habitation	C-901	Atelier d'artisanat			
			C-902	Bureau de poste			
			C-903	Serv. à la ferme			
			C-904	Serv. d'hébergement			
			C-905	Serv. personnels			
			C-906	Serv. professionnels			
			C-907	Entretien, réparation			
			C-908	Animaux domestiques			
			C-909	Services à la Construction			
			C-1000	Entreposage commercial complémentaire à un usage agricole	C-1001	Camion Lourd	
C-1002	Machinerie forestière						
C-1003	Machinerie d'excavation						
C-1004	Machinerie de déneigement						
HABITATION (H)	H-100	Unifamiliale	H-110	Isolée	[1]	[1]	
			H-120	Jumelée			
			H-130	En rangée			
	H-200	Bifamiliale	H-210	Isolée			
			H-220	Jumelée			
	H-300	Trifamiliale	H-310	Isolée			
			H-320	Jumelée			
	H-400	Multifamiliale	H-410	Isolée			
	H-500	Communautaire	H-510	Retraités, jeunes, religieux			
			H-520	Centre d'accueil			
H-600	Maison mobile	H-600					
H-700	Logement complémentaire à un usage agricole						
INDUSTRIE (I)	I-100	Indus. Générale	I-110	Artisanale			
			I-120	Incidence faible			
	I-200	Agro-alimentaire	I-210	Incidence faible			
	I-300	Extraction					
	I-400	Gestion des matières résiduelles	I-410	Récupération			
			I-420	Entreposage			
			I-430	Traitement			
			I-440	Valorisation			
			I-450	Boues, fumiers, lisiers			
			I-460	Élimination			
I-470			Dépôt matériaux secs				
I-480			Récup. véhicules				
PUBLIC, INST., COMMUNAUTAIRE (P)	P-100	Serv. publics	P-110	Adm. publique			
			P-120	Éducation			
			P-130	Sécurité publique			
			P-140	Traitement des eaux			
			P-150	Voirie			
	P-200	Lieux de culte					
P-300	Communautaire						
P-400	Loisirs et sports						
P-500	Parc, espace vert						

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Claude Roger, Maire

Josiane Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

19- FAMILLE – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-21

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite !*, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

De déclarer les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite !*, sur notre territoire.

20- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-21

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à aménager le bassin de rétention d'eau ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable situé à proximité d'une nouvelle rue dans la Municipalité;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention tel qu'indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité tel qu'indiqué dans les formulaires transmis;

Que le maire, Monsieur Claude Roger ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

21- DIVERS

Aucun point n'a été ajouté.

22- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 20 janvier 2021
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 17 novembre 2020
MRC – Procès-Verbal de la séance ordinaire du Conseil du 25 novembre 2020
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 janvier 2021
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 février 2021

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-21

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h20.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière